



Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

✉ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 📠 010.42.00.59

✉ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - www.ufapec.be - 📧 info@ufapec.be

Orientation scolaire : qu'est-ce qui se fait dans nos écoles ?

Anne FLOOR
Analyse UFAPEC septembre 2013 N°18.13

Introduction

Que l'on soit adolescent face à un choix d'études ou adulte en questionnement professionnel, s'orienter aujourd'hui est devenu particulièrement difficile. Les professions exercées sont de plus en plus mystérieuses, inaccessibles, de moins en moins visibles. Le monde professionnel est sans cesse mouvant, en constante évolution. Aller au-delà du connu, oser interroger et investiguer demandent de l'audace, de la créativité et de la confiance en soi surtout dans le climat actuel. Les écoles encouragent-elles leurs élèves dans cette voie d'exploration ? Nous allons dans cette analyse dresser un portrait de ce qui est mis en place dans les écoles pour accompagner les élèves. De quels moyens disposent les écoles ? Quelle est aujourd'hui la perception que les écoles, les enseignants, les centres PMS ont de l'orientation ?

Nous aborderons dans une analyse suivante le point de vue des jeunes. Quelles sont leurs attentes par rapport à l'orientation ? Quelle place occupent la famille et les amis dans le processus d'orientation ?

L'orientation fait-elle partie des missions de l'école secondaire ?

Un des acteurs institutionnels de l'orientation scolaire est le centre PMS. *A quelque moment de la scolarité que ce soit, le centre PMS met tout en œuvre pour fournir aux parents et aux élèves une information complète et pertinente sur tout le système éducatif ainsi que sur l'offre de formation, les descriptifs de métiers et le marché de l'emploi afin d'aider le jeune à concrétiser son projet personnel et professionnel. Enfin, complémentaire à l'action menée par le chef d'établissement, le PMS renseigne les consultants sur toutes les offres de service et sur l'intérêt à consulter le centre P.M.S. pour un bilan individualisé basé sur une meilleure connaissance de soi et ce, en lien avec les réalités socioéconomiques. Par ses interventions, le PMS valorise de manière égale toutes les formes d'enseignement et leurs options ainsi que les autres types de formation¹.*

A côté de cette structure qui agit par voie consultative (soit d'initiative soit à la demande), c'est l'établissement scolaire et en particulier le Conseil de Classe² qui exercent la fonction d'orientation en délivrant les attestations d'orientation. Les articles 21 et 22 du décret Missions stipule qu'*à l'issue des huit premières années de la scolarité obligatoire, les élèves sont orientés vers la forme d'enseignement la mieux adaptée à leurs aspirations et à leurs capacités. Le conseil de classe est responsable de l'orientation. Il associe à cette fin le centre psycho-médico-social et les parents.* Les orientations sont de trois types : AOA (réussite), AOB (l'élève est admis à poursuivre avec des restrictions qui limitent le choix des filières et des options), AOC (redoublement). C'est donc finalement le conseil de classe qui en vient en secondaire à orienter le jeune vers tel ou tel type d'études et non en fonction d'un projet d'avenir. *Aujourd'hui, l'orientation porte donc plus sur les études que sur la détermination d'un objectif à atteindre. Se poursuit donc la cascade de l'orientation en fonction de la capacité des élèves à suivre l'enseignement général, celui de transition ou de qualification technique pour finir par le professionnel et l'alternance ou l'apprentissage...Les*

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le programme spécifique des centres psycho-médicosociaux organisés par la Communauté française du 08-03-2007 - http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/31860_000.pdf

² Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 95. http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf lien vérifié le 15/07/2013.

élèves qui arrivent dans ces filières ont trop rarement choisi d'y être et ont souvent acquis une image négative d'eux-mêmes³.

L'établissement en collaboration avec le centre PMS communique aux élèves du 1^{er} degré une information complète :

1° sur les formations organisées aux 2^è et 3^è degrés des Humanités professionnelles et techniques, en ce compris les formations artistiques ;

2° sur les formations organisées aux 2^è et 3^è degrés des Humanités générales et technologiques, en ce compris les formations artistiques ;

3° sur les formations en alternance organisées conformément aux dispositions de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire.

Chaque établissement d'enseignement secondaire met en contact les élèves du premier degré par des visites ou de courts stages d'observation avec des établissements d'enseignement de même caractère organisant tant la section de transition que la section de qualification. L'information, les visites et les stages favorisent une orientation positive des élèves à l'issue du premier degré.⁴

Le Décret Missions a par ailleurs défini les moyens accordés aux écoles pour l'orientation des élèves : *Chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent*⁵.

L'Avis 98⁶ du CEF⁷ précise que la responsabilité de l'école en matière d'information et d'orientation ne s'arrête pas après l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. L'insertion professionnelle doit aussi en faire partie : *Il faut aussi préparer l'accès à la profession, en visant à permettre au diplômé une démarche autonome d'insertion professionnelle. Ceci implique qu'enseignants et/ou professionnels de l'information et de l'orientation dans l'enseignement, tant pour l'enseignement obligatoire que pour l'enseignement supérieur, soient formés et disposent de l'information et des outils adéquats. Ceci implique également une collaboration avec les professionnels de l'orientation dans la formation et l'insertion professionnelles. Enfin, ceci implique une bonne connaissance du monde professionnel et donc une collaboration structurée avec celui-ci*⁸.

Les établissements sont par ailleurs supposés intégrer l'orientation au cœur même des apprentissages : *chaque établissement (...) 6° intègre l'orientation au sein même du*

³ CEF –Avis n°78 : Orientation et information sur les études, les formations et les métiers. –21 juin 2002 – p .4.

http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_078.pdf&hash=da68d38bdce5829830acadb86596c1241e85d0f0 lien vérifié le 15/07/2013.

⁴ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 23. http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf lien vérifié le 15/07/2013.

⁵ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 32.

⁶ Conseil de l'Education et de la Formation : conseil consultatif rassemblant 28 organisations membres soit tous les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle.

⁷ CEF : Conseil de l'Education et de la Formation.

⁸ Avis n°101 : une démarche d'orientation au 3ème degré dans le cadre des deux semaines octroyées par le décret « missions », CEF, conseil du 30 mai 2008, p.5.

http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101.pdf&hash=96178c1d3dfda0eea9e652a54f8e3c0f9daa1f04 lien vérifié le 01/07/2013.

*processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation*⁹.

Les décrets, circulaires et avis sont explicites en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Mais qu'en est-il dans la réalité ? Les enseignants sont-ils formés à cette mission ? Comment se passe la collaboration avec les centres PMS ?

Bilans des pratiques d'orientation dans les écoles

Durant l'année 2008, une enquête¹⁰ a été lancée auprès des institutions d'enseignement supérieur, des CPMS et des écoles secondaires suite à une demande de la Ministre de l'Enseignement supérieur. En effet, elle souhaitait obtenir du CEF un rapport tant qualitatif que statistique sur l'utilisation qui est faite de ces deux semaines d'orientation au troisième degré. Il s'agissait en effet d'un des facteurs envisagés pour favoriser une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur. Ce rapport a été présenté le 25 avril 2008. Nous en avons extrait les grandes lignes.

Echos des PMS

Lors d'une interview collective de directions de centres PMS de tous les réseaux, certaines pistes d'améliorations sont ébauchées. J. Maudoux, directrice du centre PMS Communauté française de Tamines pense qu'il faut susciter **l'émergence d'une réflexion des jeunes sur leur projet personnel**. Les activités d'information/orientation sont en effet peu productives si elles restent ponctuelles (comme c'est actuellement le cas dans une majorité d'établissements scolaires) et ne s'inscrivent pas dans un processus continu d'orientation positive tout au long du parcours scolaire secondaire. Elle ajoute que, *si le rôle de l'école dans l'orientation est important et doit être développé, celle-ci n'est néanmoins pas compétente pour accompagner, seule, le jeune dans la maturation de son projet personnel, notamment lorsque cet accompagnement entre dans l'intime de la vie du jeune. De là, l'intérêt de la mise en place d'un réel travail de partenariat école-CPMS.*

Les participants trouvent efficaces les actions menées mais préféreraient parler d'un volume horaire à consacrer à la maturation des choix plutôt qu'un temps précis (2 semaines). *Un long temps est nécessaire pour se préoccuper de cette question. Le CPMS doit consacrer du temps à mettre au point un programme en collaboration avec les titulaires pour pouvoir parler réellement d'orientation quand c'est utile pour le jeune.*

Tous les participants **regrettent l'absence de formation de base pour l'orientation.**

Enseignants et responsables des CPMS (à qui un décret donne une mission précise dans le domaine de l'orientation) sont formés sur le tas. Certains responsables de CPMS ont suivi une formation à l'orientation dans le cadre de la formation continue mais cela est jugé insuffisant. Il serait donc souhaitable de créer, dans l'enseignement supérieur, une formation complémentaire spécifique en orientation, à l'usage des psychologues et des enseignants qui pourraient s'impliquer davantage au sein de l'école dans l'information et l'orientation.

Tous les intervenants soulignent *qu'ils voudraient pouvoir se consacrer davantage à cette mission d'orientation qui leur a été confiée mais que sans moyens humains et matériels supplémentaires, cela n'est pas faisable étant donné le nombre d'autres missions qu'ils ont à*

⁹ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 8, 6°.

¹⁰ CEF - Deux semaines pour l'orientation au 3^e degré secondaire – dossier d'instruction - 25 avril 2008.

http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101_DI.pdf lien consulté le 01/07/2013.

remplir. Le nombre important d'élèves qui leur sont confiés est également mis en exergue, particulièrement par les CPMS du réseau libre.

L'importance de construire un projet dans lequel l'élève est acteur est mise en exergue dans 38 réponses¹¹ dont plusieurs précisent que **l'adhésion des enseignants et une collaboration avec le centre PMS sont indispensables pour en garantir la réussite**. Il ressort très clairement que le projet doit se construire aussi pendant les cours et dans les différentes activités proposées, avec un souci de cohérence. Les activités sont de différents ordres en fonction des écoles : cela va des rencontres avec d'anciens élèves engagés dans des études supérieures ou avec des professionnels au stage d'immersion dans le monde du travail. Les actions sur le terrain sont largement plébiscitées par les agents des centres PMS même si l'organisation du stage est une opération pas toujours facile à concrétiser. L'accent est mis aussi sur la nécessité tant pour les élèves que pour les écoles de bénéficier d'un maximum d'informations sur les études, les formations et les débouchés qu'elles offrent. A cet égard, s'exprime le souhait de voir se développer plus de coordination entre écoles secondaires et institutions d'enseignement supérieur. En effet, les déplacements des élèves des écoles secondaires vers les établissements d'enseignement supérieur sont parfois difficiles à organiser pour des raisons financières. Il est demandé aux écoles supérieures de se déplacer davantage, d'aller à la rencontre de leur futur public.

Le problème financier est aussi soulevé par des chefs d'établissement qui demandent que des heures du NTPP puissent être attribuées aux enseignants, trop souvent bénévoles, chargés des activités d'information et d'orientation.

Enfin, le souhait de voir un processus s'engager si possible dans le 2ème degré, voire même plus tôt, et en tout cas au début du 3ème degré est majoritairement exprimé. Une présentation des métiers à l'entrée de chacun des degrés qui permettrait aux élèves de faire un choix réfléchi parmi l'éventail des options est aussi largement énoncée.

Echos des représentants d'écoles secondaires

Lors d'une interview collective de représentants d'écoles secondaires (préfets, éducateurs, enseignants, directeurs, sous-directeurs), il ressort des éléments très intéressants.

- Ils soulignent la difficulté grandissante de trouver des endroits de stages pour leurs élèves. De plus en plus d'entreprises ou institutions n'acceptent plus d'élèves du secondaire.
- Il est également nécessaire que des moyens spécifiques (des heures prises dans le NTPP) soient consacrés à l'information et à l'orientation. En effet, certaines écoles doivent renoncer à organiser certaines activités parce que personne n'est volontaire. Et les centres PMS n'ont pas davantage de moyens humains malgré que leur mission d'information et d'orientation ait été confirmée dans le décret missions. Le « Plan Marshall » a une orientation « enseignement » et donc des fonds pourraient aller à l'enseignement technique et professionnel.
- La place que prend l'élève dans son parcours d'orientation est primordiale également, comme l'ont d'ailleurs souligné les intervenants des centres PMS : l'élève doit être acteur. Certaines écoles ont renoncé à participer à certaines Opérations-carrières ou certains salons parce que les élèves s'y conduisaient en consommateurs, y faisaient leur shopping.

¹¹ Les chercheurs du CEF ont reçu 64 réponses pour 29 Centres PMS distincts.

Certains PMS n'ont rapporté que les activités menées avec certaines écoles. Certains centres PMS qui ont en charge plusieurs écoles répartissent la responsabilité des écoles entre leurs agents. Parfois donc ceux-ci ont été invités à répondre chacun par le directeur du centre qui nous a transmis l'ensemble des réponses sans en faire une synthèse et on constate que les réponses diffèrent en fonction des écoles avec lesquelles ils travaillent.

C'est manifestement l'école qui détermine le plus souvent le type d'actions menées et certainement si l'on fait ou non usage des deux semaines.

- Il est suggéré de rendre le stage obligatoire dans toutes les écoles, éventuellement à la fin du mois de décembre ou du mois de juin
- Favoriser une démarche orientante dans chaque discipline tout en sachant bien que pour mobiliser cette démarche, une équipe est nécessaire, que la direction doit donner l'impulsion et les moyens et qu'il n'est pas facile de convaincre tous les collègues
- Permettre le cheminement, donner des pistes aux élèves vers lesquelles ils puissent aller.

En sus de cette interview collective, un questionnaire a également été envoyé à tous les établissements secondaires de la FWB. Il en ressort que ces deux semaines d'orientation sont globalement mises à profit par les écoles pour l'orientation de leurs élèves. Sur les 216 écoles qui ont répondu, 171 organisent des activités d'orientation dans le cadre de ces deux semaines. Pour la majorité, ce sont l'école et la direction qui sont organisatrices, ensuite viennent un groupe d'enseignants, le centre PMS, un partenariat centre PMS-école, l'association des parents, des acteurs autres (associations, service club). Les partenaires sont variés : CIO¹², SIEP, Rotary, monde professionnel (entreprises locales), Dream, Infor-jeunes, les Hautes Ecoles et Universités, l'Association des Anciens, Actiris, l'ONEM, le CSEF (Comite Subrégional de l'Emploi et de la Formation), la Maison de l'Emploi, le FOREM...

Il ressort que les associations de parents ne sont pas très présentes pour cette problématique.

Conclusions de ce dossier d'instruction

Les étapes incontournables d'une orientation au 3^è degré sont :

- *information ;*
- *connaissance de soi, de ses centres d'intérêt ;*
- *contact avec le monde du travail ;*
- *préparation à l'approche de l'enseignement supérieur, de ses filières, de ses exigences ;*
- *préparation à l'entrée dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie ;*
- *travail sur la durée, construction progressive accompagnée collectivement et avec des phases individuelles lorsque cela s'avère souhaitable¹³.*

Une démarche d'orientation n'est possible que s'il existe des personnes relais dans l'école et si possible une alliance centre PMS-école. Ces personnes doivent être outillées, formées et reconnues : *une formation et des outils mis à jour sont nécessaires ainsi qu'une reconnaissance du travail mené dans ces activités si l'on veut les pérenniser¹⁴.*

Pour les écoles qui dispensent un enseignement de qualification, les actions sont différentes puisque les élèves sont déjà orientés au 3^è degré. Les informations qui peuvent dès lors leur être utiles concernent les possibilités de poursuivre des études supérieures, de trouver des formations hors enseignement, de les accompagner dans une démarche de recherche d'emploi ou de les préparer aux exigences des études supérieures s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie. En effet, une part importante d'échecs dans le supérieur des élèves issus du professionnel, voire même de technique de qualification, démontre qu'ils sont peu préparés à ce qui les attend : *Il ne suffit pas de leur en ouvrir l'accès pour répondre*

¹² Centre d'information et d'orientation de l'UCL.

¹³ CEF - Deux semaines pour l'orientation au 3^è degré secondaire – dossier d'instruction - 25 avril 2008, p.104.

http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101_DI.pdf lien consulté le 01/07/2013.

¹⁴ CEF, op.cit, p.104.

à un souci d'équité. Il semble indispensable de mettre en place un temps de travail sur le projet d'études et d'acquisition de méthodes voire de mise à niveau. Une autre façon d'utiliser les 10 jours pour ces élèves serait-elle de leur permettre de prendre la mesure des exigences des études supérieures qu'ils visent et de les aider à identifier les moyens de s'y préparer ?¹⁵

Quand on sait par ailleurs que beaucoup d'élèves du professionnel n'atteignent pas le 3^e degré ou le quittent sans avoir obtenu de certificat ni de qualification ni a fortiori de CESS, il serait bien plus utile de prévoir ces 10 jours d'orientation dans le 2^e degré du professionnel et même au moment du choix en fin de 2^e secondaire. Et ceci est particulièrement important pour les élèves en difficulté scolaire puisqu'ils se retrouvent bien souvent orientés en qualification sans avoir bénéficié d'une aide à l'orientation. Une attestation AOB leur a été délivrée sur base de leurs résultats scolaires et non en fonction de leurs objectifs personnels, de leurs centres d'intérêt.

Les élèves ne sont pas égaux face à l'orientation. Selon le dynamisme de l'école dans laquelle ils sont, selon la situation géographique de l'école et celle de la famille (certains n'ont pas accès à des centres d'information en raison de la lourdeur des déplacements), la participation à des salons (SIEP...) est souvent laissée à la discrétion des parents... Il ressort de l'enquête que les institutions d'enseignement supérieur touchent essentiellement les établissements scolaires de leur bassin géographique à l'exception notoire du CIO et, dans une moindre mesure, du SOU¹⁶. Certains jeunes n'ont donc aucun accès à une démarche de construction d'un projet d'études et/ou professionnel.

La disposition légale des 10 jours d'orientation au sein du troisième degré n'est encadrée par aucune circulaire, aucun appui et les actions mises en place ne bénéficient d'aucune reconnaissance. Aucun processus qualité n'entoure l'information disponible (partenaires choisis par l'école selon quels critères ?...). De plus, il s'agit d'une autorisation et non d'une obligation : *Chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré ...*

Parmi les actions menées par les **centres PMS**, l'enquête dévoile beaucoup de **disparités** : *Certains sont de réels moteurs de projets cohérents et construits en partenariat mais beaucoup se plaignent de ne pas pouvoir agir :*

- *Ils font état du partenariat avec les écoles, pas toujours disposées à lâcher des heures de cours pour des activités avec le CPMS ; cela se confirme dans les réflexions faites par les écoles.*
- *Ils font état de leurs maigres moyens d'action et des priorités que le centre met dans les nombreuses missions qui leur sont confiées. Certains font donc le minimum légal pour tous mais réservent une action de maturation des choix à un petit nombre de demandeurs, dans des démarches individualisées.*
- *Ils font état du manque de formation des différents agents dans ce domaine et de l'absence de formation continue en la matière. De plus, souvent les CPMS qui sont liés avec de nombreuses écoles, délèguent un de leurs agents dans chacune des écoles et on observe que leurs actions sont très fortement déterminées par l'école et ne font pas l'objet d'un projet de centre PMS¹⁷.*

L'enquête dévoile aussi des disparités dans les moyens alloués aux Universités et Ecoles Supérieures pour informer les élèves du secondaire. En effet, seules les institutions universitaires ont l'obligation décrétole d'information et des budgets sociaux qui le leur

¹⁵ CEF, op.cit. p.111.

¹⁶ Service Orientation Universitaire de l'ULG

¹⁷ CEF, op.cit., p. 107.

permettent même si l'enquête démontre que toutes les institutions de l'enseignement supérieur ont le souci de promouvoir les formations qu'elles dispensent par des journées portes ouvertes, des cours ouverts, des participations aux salons, etc.

Conclusion

Pour l'UFAPEC, la capacité à s'orienter est une des compétences les plus importantes que les jeunes doivent acquérir à la sortie du secondaire. En effet, leurs vies seront ponctuées de nombreux choix et avoir appris « comment choisir » les prépare à « *être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*¹⁸ ».

Les deux semaines prévues pour l'orientation au cours du troisième degré doivent dès lors être utilisées par toutes les écoles moyennant l'investissement de l'ensemble de l'équipe éducative et de la direction. Des actions ponctuelles sans lien avec le reste de la scolarité n'ont que peu d'impact et rencontrent un faible intérêt de la part des élèves. Par contre, amener ceux-ci à se questionner, à faire des choix, à établir des rapports de stage, des comptes-rendus d'interviews de professionnels est beaucoup plus porteur et peut se réaliser à travers de nombreux cours. Construire progressivement le projet d'orientation sur deux ans (5^e et 6^e) est aussi plus riche, car il permet un cheminement de l'individu.

Les centres PMS ont aussi un rôle primordial puisque l'orientation à la fin du premier degré est une de leurs missions. Il ressort très clairement des témoignages d'enseignants que cette dynamique d'orientation n'existe pas dans le premier degré. Beaucoup d'écoles qui ont des sections de qualification techniques et professionnelles accueillent des élèves qui atterrissent chez eux en sans avoir eu l'occasion de réfléchir à un projet professionnel ni à un projet d'études ; ce qui pose énormément de problèmes de motivation et rend la tâche encore plus ardue pour les enseignants de ces filières. Malheureusement les agents PMS sont en nombre insuffisant pour réaliser un travail de qualité et recevoir les élèves qui en ont besoin.

Pour l'UFAPEC, il est important que les parents soient tous correctement informés, puissent connaître les lieux d'informations objectifs pour l'orientation de leurs enfants et soient sensibilisés à l'importance de tout le processus d'orientation.

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

¹⁸ Décret missions, article 6,3°.

Bibliographie

Base légale

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le programme spécifique des centres psycho-médicosociaux organisés par la Communauté française du 08-03-2007.
http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/31860_000.pdf

Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf

Publications

CEF –Avis n°78 : Orientation et information sur les études, les formations et les métiers. –21 juin 2002.

http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_078.pdf&hash=da68d38bdce5829830acadb86596c1241e85d0f0

Avis n°101 : une démarche d'orientation au 3ème degré dans le cadre des deux semaines octroyées par le décret « missions », CEF, conseil du 30 mai 2008.
http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101.pdf&hash=96178c1d3dfda0eea9e652a54f8e3c0f9daa1f04

CEF - Deux semaines pour l'orientation au 3è degré secondaire – dossier d'instruction - 25 avril 2008.
http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101_DI.pdf.

Annexe

Extraits des réponses des enseignants reprises dans le dossier d'instruction « Deux semaines pour l'orientation au 3^e degré secondaire » du CEF¹⁹.

« Les contacts directs et individuels avec des professionnels (stages) sont les plus intéressants : ils permettent à l'élève de connaître la réalité de la profession qu'il envisage et de conforter ou de revoir ses choix. Tous les élèves de rhétos y participent mais pour que ce soit efficace, il faut qu'un débriefing soit organisé (école + PMS) et, en ce qui concerne le stage d'observation, qu'il serve de base à des travaux dans les disciplines des professeurs qui encadrent (français, langues,...) pour qu'il soit pris au sérieux par TOUS les élèves. Les « salons » ont une finalité trop « commerciale » pour être vraiment efficaces : l'information y est rarement désintéressée ! » (p. 90).

« Le partenariat PMS/école devrait être encore renforcé afin de mieux cerner les aptitudes et les motivations des élèves. Une meilleure connaissance de l'élève permettrait de mieux cibler les besoins en informations mais aussi les pré-requis et les lacunes à combler avant d'entreprendre des études supérieures » (p. 90).

« Actuellement, en 5^e, tous les élèves reçoivent une formation à la notion de « projet » qui leur permet de commencer leur réflexion et d'en situer les étapes. Ils reçoivent ensuite une information générale sur les études et les professions par le CIO dans la suite logique de la première formation. Ils peuvent ensuite participer à une soirée d'informations organisée à Mouscron avec le CIO où ils rencontrent 2 types d'études et/ou métiers. A l'initiative du CSEF de Mouscron-Comines, deux classes ont participé à des rencontres en entreprises. Parallèlement, 2 à 3 conférences par des professionnels sont organisées (à la place d'une récolle), des autorisations pour participer à des journées portes ouvertes (2 à 3 max) seront données pour autant qu'elles soient cohérentes par rapport au projet de l'élève. Ceux-ci peuvent prendre certaines initiatives (après autorisation). Une lettre d'information leur est régulièrement envoyée par mail. Cette lettre reprend des dates, des informations à transmettre, rappelle certaines idées ou certaines règles, ...

Il est souhaitable que, dans les cours, une formation orientante puisse être pratiquée allant au-delà des compétences scolaires établies dans les décrets et les programmes. Ceci est possible grâce à un travail non négligeable hors attributions. Un encadrement des activités par des enseignants dont la tâche est intégrée dans leurs fonctions permettrait d'en augmenter encore la qualité et la différenciation » (p. 94-95).

« Nous suivons dans notre école la démarche personnelle de chaque rhétoricien afin qu'il exploite au mieux ces 2 semaines : il se rend aux salons, portes ouvertes des universités et/ou écoles supérieures de son choix si et seulement si celles-ci correspondent à son projet. Avant même de partir à la découverte des salons et autres portes ouvertes, sont d'abord lancées par classe des séances d'informations générales sur les études, des questionnaires pour mieux cibler leur projet d'avenir, des tests d'intérêt avec le PMS, une après-midi chez un professionnel, ce qui permet de cibler leurs intérêts et donc les écoles qui leur seraient le plus adapté. Chaque étudiant n'utilise donc pas forcément les 2 semaines complètes » (p. 95).

19

http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_101_DI.pdf lien consulté le 15/07/2013.